

Quelle approche documentaire dans les situations d'urgence ? Situation de la région arabe.

Introduction :

Notre réunion est importante par son apport scientifique et par le choix de son lieu. Elle a également pour ambition l'ouverture et la découverte de l'Autre avec ses différences : ethnique, linguistique aussi bien que ses croyances et ses tabous.

L'ensemble des thèmes proposés au débat est la preuve de l'intérêt du CIDOC à une participation diversifiée et multiculturelle. Il reflète également une volonté et un désir confirmés par les participants, de découvrir l'Autre et de l'accepter dans sa diversité qu'il découvre, ou redécouvre et la volonté de partager avec lui des idées, des expériences et des différences.

Il est important pour moi, de participer à cette réunion, même virtuellement, au vu de mon appartenance à une vaste région où le patrimoine se vit au quotidien, où le bien culturel est une composante qu'on côtoie en permanence et qui subit de plus en plus de convoitises, de menaces et de destruction. Dans cette région où la documentation est malheureusement souvent inexistante, lacunaire, effectuée sans respect des normes reconnues.

Je voudrai revenir sur l'importance de la documentation du patrimoine, qui implique comme tout autre domaine, une révision périodique de certaines notions de base intervenant dans la méthodologie retenue et appliquée.

Cette réflexion évolutive nous est dictée par l'apparition de nouveaux impératifs socio-économiques et environnementaux qui impliquent une ouverture à des domaines annexes en étroite corrélation avec le patrimoine et la nature de sa documentation.

Depuis quelques années, les facteurs politiques ont bouleversé la donne dans certaines régions très riches patrimonialement, et ont entraîné un bouleversement des données patrimoniales nécessitant une intervention urgente afin de retenir et reconstituer sur la base des données enregistrées, des richesses parfois détruites d'une manière irréversible.

Je m'attarderai sur deux notions essentielles : la notion de patrimoine culturel et la notion de documentation.

1. **La notion de « patrimoine culturel »**, nécessite un réajustement de sa définition et de ses composantes dicté par un élargissement des critères chronologiques et thématiques jusque là considérés. La définition du « patrimoine culturel » implique intrinsèquement la

notion de propriété, d'appartenance à une personne, à une communauté ou à un pays. Nous constatons aujourd'hui plus que jamais que cette notion de « patrimoine culturel » connaît une transformation telle, que le patrimoine n'est plus considéré comme « bien personnel, national ou régional » mais souvent et en corrélation avec son importance, comme un bien appartenant à toute l'humanité, et les actes de vol ou de destruction qui peuvent le toucher sont considérés par tous comme atteignant les sentiments et les réactions de tous à travers le monde.

Les menaces pesant sur la ville de Palmyre pour citer un exemple, n'ont pas suscité la crainte des seuls nationaux, conscients de la perte irrémédiable qu'un tel acte pouvait produire. Ses implications politiques, économiques, sociales et identitaires ne peuvent être ni estimées ni évaluées. Ce sentiment de détresse mais aussi d'impuissance a provoqué un élan général de tous les pays à travers la planète. Tout le monde s'est dressé face à un tel acte de destruction potentielle qui pouvait anéantir un patrimoine certes national mais dont l'universalité n'est plus à prouver.

Est-ce que ce patrimoine relève de la responsabilité d'un seul pays, d'une unique région, ou bien sa protection doit elle impliquer l'ensemble de la communauté patrimoniale universelle ?

Ces biens sont précieux à plus d'un titre : puisque au-delà de leur existence physique les définissant comme patrimoine immobilier et mobilier, leur valeur historique, esthétique et artistique qui rayonne au delà de la région : leurs influences et leur impact peuvent être visibles bien au delà des frontières nationales.

La notion de "patrimoine culturel" s'est donc ainsi élargie : elle est certes l'expression de la culture d'une région, d'une civilisation, il n'empêche que ses influences et ses répercussions dépassent la vie d'une seule communauté et pénètrent et imprègnent des cultures et des civilisations géographiquement très éloignées. Les raisons d'appartenance nationale et régionale même si elles demeurent légitimes, leurs critères jusque là en rigueur ne correspondent plus à la réalité du vécu. Ils doivent nécessairement être revus.

Tous s'accordent à reconnaître la nécessité et l'importance de la survie du patrimoine, puisque seul facteur de transmission aux générations actuelles et à venir, d'un message du passé même très lointain. Mais pour qu'un patrimoine culturel ait cette propension, il est indispensable de le préserver

dans son contexte d'origine en sauvegardant les données environnementales qui l'identifient.

Cet élargissement évolutif du champ patrimonial ; nous amène à reconsidérer les éléments constitutifs du patrimoine dans sa nouvelle globalité ainsi que l'approche documentaire nécessaires à sa sauvegarde, les outils et les intervenants potentiels qui peuvent en garantir la pérennité.

2. La notion de « documentation et d'archivage » raisonnée et normative en situation d'urgence.

Si les méthodes documentaires dans le domaine du patrimoine culturel sont reconnues et appliquées par les professionnels. Il n'en demeure pas moins susceptibles qu'elles peuvent être soumises à une réflexion évolutive pour s'adapter aux nouvelles données existantes et aux situations d'exception. Les menaces et dangers auxquels sont exposés les biens culturels dans la région arabe, sont souvent soumis à des situations alarmantes.

En effet dans cette région qui s'avère être un immense champ de vestiges, la principale menace se traduit depuis quelques années par des bouleversements politiques dont les conséquences sont les vols et les pillages, les déplacements et les graves destructions d'un patrimoine précieux pour l'humanité entière.

Ces actes de vandalisme programmés, concernent les musées, mais représentent une véritable préoccupation au niveau des sites et leurs monuments : les disparitions et la destruction d'œuvres sur ces lieux demeurent difficiles à contrôler et impossibles à chiffrer. Elles sont selon toute vraisemblance bien en deçà de toute estimation officielle.

La région, riche en patrimoine est menacée par des actions destructrices violentes souvent irrémédiables. Elle demeure peu outillée pour l'établissement de la documentation de son patrimoine pour en assurer la protection à long terme. Une documentation impliquant différents intervenants et compétences : ministères de tutelle, collectivités publiques locales, municipalités, institutions de recherche, archives nationales et privées, universités et communautés nationales et internationales.

Les intervenants ne peuvent être performants et produire des données fiables que s'ils disposent d'outils et de compétences nécessaires pour juguler les menaces provoquées par ces situations d'urgence.

La solidarité dans ce contexte est un facteur déterminant et décisif, elle doit être effective et opérationnelle à la demande; la collaboration entre les différents intervenants tant au niveau logistique, qu'en tant que support

d'expertise doit pouvoir venir en aide et soutenir les responsables du patrimoine menacé.

L'approche méthodologique en situation normale, ne peut plus être envisagée dans un contexte où la surprise, la violence des incidents et l'implacable marche du temps deviennent des facteurs déterminants pour la survie du patrimoine.

Dans ces situations d'urgence, fréquentes depuis quelques années, les acteurs en présence affichent des capacités d'intervention disproportionnées : une volonté de protection légale et justifiée ne pouvant faire face à une minorité déterminée et violente. La raison et la modération sont impossibles à défendre et font particulièrement défaut dans ces circonstances d'urgence.

L'approche documentaire dans ces circonstances n'est plus la même : un seul geste peut sauver ou détruire à jamais un patrimoine irremplaçable. Le manuel de procédures habituelles n'est plus fonctionnel. L'opportunité, l'initiative courageuse, l'instinct sont les seuls facteurs salvateurs.

Ces situations dangereuses aussi bien pour l'homme que pour le patrimoine sont devenues omniprésentes et face à ce danger l'approche documentaire doit s'adapter et trouver de nouvelles solutions de sauvegarde et de préservation ponctuelle.

Est-il possible d'envisager de nouveaux outils pour capter une dernière image, avant la destruction totale : des outils fonctionnels à distance et dont la fiabilité est certaine, des outils qui sont utiles pour repérer, photographier et documenter une situation dramatique sans mettre en danger l'intervenant : les drones dans ces situations extrêmes peuvent intégrer la procédure documentaire habituelle et constituer un élément majeur dans la sauvegarde d'un patrimoine menacé et la capture de données sans affronter les acteurs d'acte de destruction.

La solidarité de la communauté professionnelle, permet au responsable du patrimoine menacé de ne pas se sentir isolé, parfois même coupable de ne pas avoir eu le geste salvateur ou la décision salutaire.

Conclusion :

Cette réunions nous permet de partager des expériences de préservation et de documentation et de découvrir également des aspects inconnus d'une autre culture de ses problèmes, des menaces qui pèsent sur elle, l'apprécier à sa juste valeur et participer si possible à sa sauvegarde.

Ces expériences nous offrent l'opportunité d'établir des liens que nous espérons pérennes et de changer ou d'ajuster la perception que chacun a de l'Autre. Ce partage d'idées constitue un ferment pour des dialogues continus afin d'œuvrer ensemble pour une meilleure compréhension des dissonances culturelles qui constituent en fait des richesses parfois non explorées.

Mon souhait est que nos débats et les dialogues qui en découlent soient permanents et que le partage autour de nos diversités soient admis comme une composante naturelle pour une approche évolutive de la documentation et de la sauvegarde du patrimoine .

Chedlia Annabi.

Membre du SAREC

Ancienne Présidente ICOM Arabe

Ancienne Présidente AFRICOM